

Anne Delzant

« Le barreau d'Annecy est très marqué par l'économie locale »

BÂTONNIÈRE DEPUIS LE 1^{er} JANVIER, ANNE DELZANT A TENU À COMMÉMORER LES 50 ANS DU BARREAU D'ANNECY, LE 16 SEPTEMBRE. L'OCCASION, POUR CETTE PASSIONNÉE, DE « PARLER AUTREMENT DE LA PROFESSION » ET D'ÉVOQUER L'HISTOIRE DE CETTE INSTITUTION.

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉRIC RENEVIER

Le barreau d'Annecy a célébré ses 50 ans : il n'existait pas auparavant ?

Si ! Mais pas sous cette forme. En 1971 et 1972, les professions d'avoué auprès du tribunal de grande instance [TGI], d'agrégé auprès des tribunaux de commerce et d'avocat ont été fusionnées [ndlr : l'avoué était en charge de la représentation du client et de la validation des conclusions écrites ; l'avocat était, le plus souvent, en charge de la plaidoirie ; l'agrégé, lui, n'intervenait qu'au tribunal de commerce]. Les barreaux ont donc été réformés eux aussi et ceux de Haute-Savoie ont, ainsi, de nouveau, été organisés auprès des TGI.

De nouveau ?

Oui, car ils l'avaient déjà été par le passé, entre 1860, date du rattachement de la Savoie à la France, et 1926, lorsqu'un barreau unique avait été organisé au niveau départemental. Les trois barreaux d'Annecy, Bonneville et Thonon ont ainsi fêté cette année – le 16 septembre pour être précis, date d'entrée en vigueur de la loi de réforme, en 1972 – leurs 50 ans sous leur forme moderne. Plus qu'un anniversaire, cette date a été, pour le barreau d'Annecy, l'occasion de rappeler son histoire singulière et ses spécificités.

Qu'est-ce qu'il a de spécifique ?

C'est le quatrième barreau le plus important d'Auvergne-Rhône-Alpes et le plus important du ressort de la cour d'appel de Chambéry [ndlr : qui couvre Savoie et Haute-Savoie]

et il se démarque notamment par son grand nombre d'avocats en droit des sociétés et droit public. Sur les 274 avocats inscrits aujourd'hui au tableau du barreau, il n'y en a même pas une centaine qui plaident toutes les semaines en contentieux [ndlr : pénal, civil, commercial, prud'homal...].

Comment expliquer cela ?

La réforme de 1992, qui a entraîné la fusion des professions d'avocat et de conseil juridique [ndlr : les conseils juridiques exerçaient principalement auprès des entreprises et professionnels] est la première raison. Et la deuxième, c'est bien sûr le dynamisme de l'économie locale.

Quel est le portrait type de l'avocat annécien ?

Il est difficile à dresser car les profils sont multiples. Toutefois, il y a quand même des chiffres assez significatifs. Ainsi, en termes d'âge, 38 % des inscrits au tableau ont moins de 40 ans. Le plus jeune a 26 ans et le doyen 77. Et le barreau compte plus de deux tiers de femmes (68 % exactement) : c'est globalement assez conforme au monde de la justice en général (magistrats, personnels administratifs et de greffe...).

Souvent, pour une profession, féminisation rime avec précarisation : c'est le cas pour avocat, à Annecy ?

Non. L'Ordre ne dispose pas d'éléments sur les rémunérations, qui sont sans doute très disparates. Mais ce que l'on peut constater

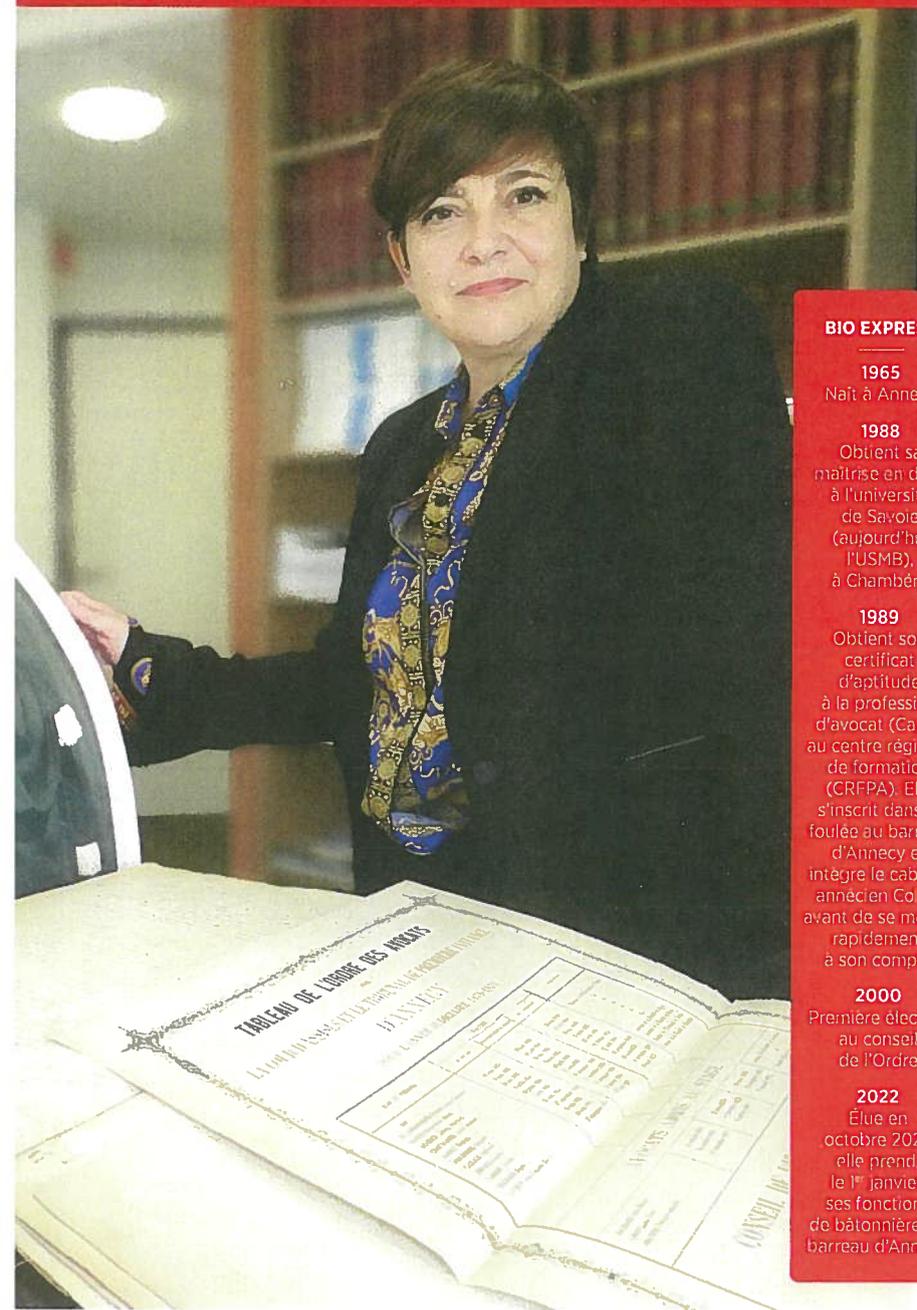
c'est que la profession reste attractive : il y avait 19 avocats inscrits au barreau d'Annecy lors de sa création en 1972 ; nous étions 53 lorsque j'ai été inscrite au tableau, en 1989 ; puis 110 en 1992, avec la fusion avocat-conseil juridique. Annecy a alors été l'un des très rares barreaux à doubler de taille, avec celui de Lyon et certains de la région parisienne, preuve que le dynamisme économique local était déjà fort à l'époque. Aujourd'hui, nous sommes 274, grâce à six nouvelles inscriptions cette année.

Vous souhaitez faire encore grandir le barreau d'Annecy ?

Il va probablement continuer de grandir, oui ; mais ni le bâtonnier ni l'Ordre ne jouent de rôle à ce niveau-là ! Annecy est une ville attractive et dynamique. Les cabinets de conseil [ndlr : ceux orientés sur le droit des affaires, par opposition



ÉRIC RENEVIER



BIO EXPRESS

1965

Naît à Annecy

1988

Obtient sa maîtrise en droit à l'université de Savoie (aujourd'hui l'USMB), à Chambéry

1989

Obtient son certificat d'aptitude à la profession d'avocat (Capa) au centre régional de formation (CRFPA). Elle s'inscrit dans la foulée au barreau d'Annecy et intègre le cabinet annécien Collin, avant de se mettre rapidement à son compte

2000

Première élection au conseil de l'Ordre

2022

Élue en octobre 2021, elle prend, le 1^{er} janvier, ses fonctions de bâtonnière du barreau d'Annecy

aux cabinets judiciaires, plutôt tournés vers le contentieux] recherchent sans cesse de nouvelles compétences tandis que, côté judiciaire, le rôle de défenseur continue de susciter des vocations.

Il y a une forte sélection pour devenir avocat, avec un examen en entrée de formation, puis un autre en fin de cursus, pour obtenir le certificat d'aptitude à la profession d'avocat, mais il n'y a pas de *numerus clausus* ni d'obstacle à l'installation. Même si le rattachement à un barreau répond à certaines exigences auxquelles j'accorde une grande importance, afin d'éviter les inscriptions "boîte aux lettres"

Quel est le rôle d'un bâtonnier ?

Il est très diversifié. À l'externe, le bâtonnier a un rôle de représentation de la profession, tant au sein de l'organisation judiciaire que vis-à-vis des autorités, des médias, du

grand public... Il participe également aux commissions de contrôle des élections ou de contrôle des lieux de détention [ndlr : qui se limitent aux lieux de garde à vue sur le ressort du barreau d'Annecy].

À l'interne, il préside le conseil de l'Ordre et intervient au niveau de l'organisation de la profession, avec, par exemple, la désignation des avocats commis d'office* ; au niveau du contrôle aussi [ndlr : compatibilité des cabinets, contrats des salariés, assurance, formation continue...], de l'arbitrage [ndlr : litiges entre avocats, entre avocat et client, avocat et salarié du cabinet...] ou de la discipline, car il peut saisir le conseil régional de discipline, ce qui est heureusement extrêmement rare.

Les avocats ont beaucoup manifesté ces dernières années : la profession est inquiète ?

Elle l'a été face à certains projets de réforme.

La possible suppression de la cour d'appel de Chambéry [ndlr : évoquée en 2017-2018] a semble-t-il été abandonnée, mais nous restons vigilants.

Quant à la réforme des retraites, qui prévoyait l'absorption de notre caisse dans le régime général, elle nous a effectivement poussés à défiler entre la CGT et FO, ce qui ne s'était sans doute jamais vu auparavant ! La profession est très attachée à son régime, qui est à la fois très solidaire et excédentaire. Et elle va évidemment suivre de près le nouveau projet du gouvernement. ■

* En théorie, tout avocat est tenu de prendre part aux permanences pour la commission d'office, mais il peut se faire remplacer et certains sont ainsi "spécialisés" dans les permanences, rémunérées 300 euros par garde-à-vue. Les 874 commissions d'office de 2021 ont ainsi été assurées par seulement 85 des 274 avocats du barreau annécien, soit moins de un sur trois.

Une expo à la Maison ?

La commémoration de la loi de 1972 réformant les barreaux et redonnant naissance à celui d'Annecy est surtout l'occasion, pour la bâtonnière Anne Delzant, de « parler de la profession autrement » et de rappeler la riche et singulière histoire du barreau annécien. De l'élection du premier bâtonnier à 2 voix contre 1 (dont la sienne !) aux manifestations contre la réforme des retraites, en passant par un hommage à Madeleine Hérisson, la première femme inscrite au tableau du barreau, en 1942. Passionnée par cette histoire, la bâtonnière a elle-même réalisé l'exposition en retraçant les grandes lignes : présentée lors de la journée commémorative du 16 septembre, puis au palais de justice lors de la Nuit du droit, le 4 octobre, elle devrait être de nouveau visible - d'ici quelques semaines et pour une plus longue durée - au sein de la Maison des avocats (9, rue Guillaume-Fichet, à Annecy, à côté du palais de justice).